Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 16 au 17 octobre 2019

Visite régional des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE/ La presse rend compte de la visite régionale des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE. À Erevan, ils ont tenu des discussions avec le Premier ministre arménien, Nikol Pashinyan, et le ministre des Affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanyan. Ils se sont également rendus dans le Haut Karabakh où ils ont rencontré le Président de facto, Bako Sahakyan, qui a de nouveau appelé à une implication directe du Karabakh dans les négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le coprésident russe a déclaré aux journalistes à Stepanakert que les médiateurs avaient discuté avec Bako Sahakyan des mesures de confiance, notamment de visites mutuelles de journalistes et de la question des personnes emprisonnées par les deux parties. Le coprésident russe a également déclaré que Zohrab Mnatsakanyan et son homologue azerbaïdjanais, Elmar Mammadyarov, pourraient tenir de nouvelles discussions en décembre.

Erevan réagit aux déclarations d'Erdogan et d'Aliyev/ La presse indique qu'Erevan a condamné la déclaration pro-azerbaïdjanaise sur le conflit du Haut-Karabakh du Président turc, Recep Tayyip Erdogan qui, s'exprimant au cours du 7e Sommet du Conseil de coopération des États turcophones à Bakou, a de nouveau décrié « *l'occupation arménienne du Karabakh et d'autres terres anciennes de l'Azerbaïdjan* ». Pour sa part, le Président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, a qualifié la région de Syunik (dans le sud-est de l'Arménie), également connue sous le nom de Zangezur, de territoire « *historiquement azerbaïdjanais* » et a affirmé que le « *transfert de ce territoire en Arménie avait conduit à une séparation géographique du monde turc* ». À son tour le Président turc a déclaré qu'ils feront tout pour « *garantir l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan* ». Le Ministère arménien des Affaires étrangères a condamné la déclaration « *pan-turkiste* » d'Aliyev la qualifiant de « *nouvelle manifestation des revendications territoriales de l'Azerbaïdjan sur l'Arménie* ». « *Les perceptions déformées de la sécurité régionale par l'Azerbaïdjan et la Turquie et leurs approches fondées sur le racisme et la discrimination portent atteinte à la résolution pacifique des conflits et favorisent l'instabilité dans la région et au-delà* » a déclaré la porte-parole du Ministère. Quant à la déclaration du Président turc que la Turquie n'avait jamais perpétré de massacres de la population civile au cours de son histoire et ne le fera jamais, la porte-parole du Ministère a indiqué qu'aucune déclaration du Président turc à ce sujet ne méritait d'être commentée.

« Ryanair » opérera des vols vers l'Arménie à partir de janvier 2020/ La presse indique qu'après les négociations avec le gouvernement arménien, la compagnie aérienne irlandaise à bas prix « Ryanair » lancera des vols entre l'Europe et l'Arménie à partir de janvier 2020. La compagnie opérera des vols depuis Erevan à destination de Milan et de Rome quatre fois par semaine. Elle s'est également engagée à ouvrir deux autres routes l'été prochain: d'Erevan à Berlin et de Gyumri à Memmingen. Les prix de billets seront à partir de 30 euros. La Présidente du Comité de l'aviation civile, Tatevik Revazyan, qui était responsables pour les négociations avec « Ryanair », a ajouté que des négociations avec une autre compagnie aérienne à bas prix, « Wizz Air », étaient en cours.

Conclusions pour Arménie de l'invasion turque du nord de la Syrie/ *Haykakan Jamanak* revient sur de l'invasion turque du nord de la Syrie et avance que l'Arménie doit tirer certaines conclusions de cette situation. *Haykakan Jamanak* note que les frontières internationalement reconnues des États ne sont pas tout à fait inviolables et que leur existence n'est pas une garantie de sécurité en soi. En outre un pays qui violera les frontières d'un autre État « *ne fera l'objet que de sanctions et de déclarations sévères, mais la communauté internationale ne fera pas plus* ». Selon *Haykakan Jamanak*, les grandes puissances ne voient aucun inconvénient à abandonner dans leur intérêt leurs alliés plus petits. « *La trahison, l'immoralité et d'autres normes de ce type ne valent que pour les faibles* ». Pour *Haykakan*

Jamanak, l'Arménie n'a que deux garanties de sécurité sérieuses: une armée forte et une « *politique étrangère souple et active* ».

La visite officielle du nouveau Premier ministre géorgien/ La presse rend compte de la visite officielle du nouveau Premier ministre géorgien, Giorgi Gakharia, à l'invitation de son homologue, Nikol Pachinian. La presse rend compte notamment de la déclaration de Giorgi Gakharia dans laquelle il indique : « *l'Arménie nous soutient sur la question de notre intégrité territoriale, qui est très importante pour nous et pour laquelle nous sommes reconnaissants* ». Il n'a cependant pas expliqué le soutien arménien mentionné. D'après l'expert en relations arméno- géorgiennes, Johnny Melikian, le Premier ministre géorgien parlerait de la décision prise par Erevan en juin de s'abstenir lors du vote de l'Assemblée générale des Nations Unies sur une résolution relative aux conflits en Abkhazie et en Ossétie du Sud (cf. revue du 8 au 10 juin 2019). Selon l'expert, cette démarche a montré à Tbilissi qu'il a le soutien d'Erevan et que l'Arménie attend le même type d'assistance de leur part si l'Azerbaïdjan ou un autre État présente un document anti-arménien sur le Haut-Karabakh. Giorgi Gakharia a également déclaré que les relations entre la Géorgie et l'Arménie ne devaient pas être entravées par « *des facteurs externes* ». Dans ce contexte, les parties ont déclaré avoir discuté des conflits régionaux. Nikol Pachinian a réaffirmé la position d'Erevan selon laquelle « *chaque conflit était unique et que les solutions aux conflits devait donc découler de leur essence* ». Selon Nikol Pachinian, à cet égard, les parties ont souligné l'importance de maintenir des positions équilibrées sur des questions sensibles pour les unes et les autres.

Projet d'une nouvelle « mesure anti-corruption » qui permettrait aux autorités de confisquer les propriétés privées et d'autres biens estimés avoir été acquis illégalement/ La presse rend compte de la nouvelle « *mesure anti-corruption* » élaboré par le Ministère de la Justice qui permettrait aux autorités de confisquer les propriétés privées et d'autres biens estimés avoir été acquis illégalement. Le projet de loi autoriserait les procureurs à enquêter sur des personnes dans les cas où la valeur marchande de leurs avoirs dépasse leur revenu déclaré de 50 millions de drams (105 000 dollars). Les procureurs pourraient demander aux tribunaux de nationaliser ces avoirs même si leurs propriétaires ne sont pas reconnus coupables de corruption ou d'autres infractions pénales. Selon la vice-ministre de la Justice, Srbuhi Galian, le projet de loi, qui sera soumis au gouvernement pour approbation la semaine prochaine, ciblerait les actifs qui ne correspondent pas aux revenus légaux des fonctionnaires et des anciens fonctionnaires de l'Etat, ainsi que d'autres personnes.

Avis de la Commission de Venise sur les réformes judiciaires en Arménie/ La presse rend compte de l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit sur le projet d'amendements portant sur le Code judiciaire et d'autres lois. L'avis donne une évaluation largement positive des réformes judiciaires prévues par le gouvernement arménien, tout en le mettant en garde contre les tentatives agressives de modification de la composition de la Cour constitutionnelle arménienne. La Commission de Venise a félicité le gouvernement pour avoir abandonné le « *vetting* » obligatoire de tous les juges et pour avoir adopté des mesures moins radicales recommandées par des experts européens. D'après la Commission, les mécanismes proposés augmentent la responsabilité des juges et sont plus efficaces pour prévenir la corruption, sans pour autant empiéter de manière disproportionnée sur l'indépendance des juges. Dans le même temps, la Commission de Venise a exprimé ses doutes quant à un projet de loi séparé du gouvernement proposant aux membres de la Cour constitutionnelle une incitation financière à démissionner avant la fin de leur mandat (cf. revue du 13 au 14 août 2019). La Commission de Venise a conclu que les retraites anticipées proposées aux juges ne peuvent être acceptées que si elles sont « *strictement volontaires* » et « *non conçues pour influer sur l'issue des affaires en instance* ». D'après la Commission, il serait inacceptable que chaque nouveau gouvernement puisse remplacer les juges en exercice par des juges de leur choix. « *La possibilité de la retraite simultanée de plusieurs juges, voire de sept sur neuf, pourrait entraver le bon fonctionnement de la Cour. La Commission de Venise recommande donc aux autorités arméniennes de réviser le système proposé afin d'atténuer ce problème* » a conclu la Commission.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en

langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.